



## Nouvelle construction de maison sur Paris

-----  
Par Duane

Bonjour,

Je viens de commencer un projet sur Paris et je voudrais vous demander des questions. La maisonnette(on va tout démolir) se trouve entre les trois mur privatifs(des voisins) sur un cour. Donc pour l'instant c'est un appentis enroulé par trois murs d'autres. SHAB 23m2 et 40m2 de jardin accès privatif.

Il y a quelques semaines, j'avais un rdv avec un fonctionnaire de marie(par rapport aux sujets plu, réglementation, permis de construire, etc) et il m'a dit qu'il ne soit pas possible de construire à nouveau en bloquant la vue/jour d'une pièce voisine au rdc. Ca veut dire que : s'il y a une fenêtre d'une pièce vie principale(salon, chambre), il faut respecter un dégagement de 45 degrés pour laisser tranquille la vue/jour, même si la fenêtre est dans un lot voisin à côté. La distance entre la fenêtre et notre site est que 5-6m donc... ça nous donne pas bcp de hauteur de construire des étages. Cependant, je n'arrive pas à trouver ce réglementation sur internet. Il existe ce type de règles? Comment est-ce que je peux voir un peu plus en détail?

Merci en avance

Cordialement,

Dino

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

En tapant "PLU Paris" sur qwant le premier lien vous y mène :  
[url=https://www.paris.fr/pages/le-plan-local-d-urbanisme-plu-2329/]https://www.paris.fr/pages/le-plan-local-d-urbanisme-plu-2329/[/url]